

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : 19 avril 2021
Début de la séance : 18 h 30
Scéance tenue en virtuel via la plateforme ZOOM

Membres présents :

Matthieu Duhaime, parent, vice-président
Marie-France Forest, parent, présidente
Karine Brunet, parent
Bertrand How-Choong, parent
Stéphanie Bilodeau, parent
Mathieu Dessevre, parent représentant de l'OPP
Isabelle Benoît, responsable du service de garde
Francine Goyette, représentante de la communauté (Maison des grands-parents de Villeray)
Étienne Stasse, enseignant
Maude Bessette, enseignante
Pascale Tremblay, enseignante

Direction :

Benoit Dussault, directeur

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire**
M. Duhaime agira à ce titre ce soir.
- 3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**
Le quorum est atteint.
- 4. Parole au public (art.68, LIP)**
Aucun public n'est présent au moment du point 4.
- 5. Approbation du procès-verbal du CÉ du 22 mars 2020 (art. 69, LIP)**
Le procès-verbal est adopté tel que modifié en séance après modifications proposées par Mme Brunet.
- 6. Mot de la présidente**
Un changement est apporté au calendrier des CÉ. La prochaine rencontre aura lieu le 31 mai prochain. Les membres approuvent.

7. Mot de la direction

Cette semaine étant la semaine de l'action bénévole, M. Dussault en profite pour remercier les parents et les autres membres bénévoles.

Des travaux débutants la semaine prochaine auront lieu à l'école. La petite cour et le sous-sol seront les espaces principalement touchés durant les travaux.

Plusieurs conférences pour les parents sont à l'horaire dans les prochaines semaines.

8. Art. 86 et 89 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (grille-matière) et horaire-école présco et primaire

M. Dussault présente les recommandations du régime pédagogique selon le ministère et la grille-matière telle que préparée par l'équipe-école. Les changements principaux sont au niveau de l'anglais qui a été augmenté à 1,5h par semaine en 4^e année et la musique qui augmenté à 1,5h par semaine en 3^e année. Les maternelles auront aussi un bloc supplémentaire de spécialiste. Mme Forest suggère qu'on explore dans l'année prochaine la possibilité d'ajouter une heure de cours d'éducation physique à l'extérieur pour rejoindre le temps indicatif suggéré par le ministère et de préciser davantage les temps pour les matières obligatoires.

La grille-matière est approuvée.

9. Art. 76 et 110.2 Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (code de vie)

Ce point est reporté.

10. Art. 88 et 110.2 Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers

Mme Forest présente ce que le CÉ devrait approuver. Le programme des services complémentaires devrait comprendre une présentation de l'organisation des ressources et des services. Il pourrait par exemple présenter l'organisation des programmes de prévention en place au sein de l'école. Il comprend aussi l'organisation des ressources. M Dussault nomme que du travail se mettra en place pour explorer la question.

M. Dussault présente les ressources disponibles pour 2021-22 selon la population et les budgets. Il y aura, selon les choix de l'équipe-école :

Orthopédagogie : 7 jours par semaine

Psychoéducation : 4 jours par semaine

Orthophonie : 2 jours par semaine

TES : 7 jours par semaine.

Bien qu'en augmentation suite au report des enveloppes budgétaires de 2020-21 vers l'an prochain, ces ressources sont insuffisantes pour répondre aux besoins de tous les élèves qui ont des plans d'intervention selon M Stasse. Par exemple, les besoins en orthopédagogie ont été estimés à plus de 15 jours par semaine. La mise en œuvre des services complémentaires et particuliers est approuvée.

11. Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al. 3 Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner

Les tarifs ne changeront pas pour les dîners. Le maintien des tarifs est approuvé.

À partir de la semaine prochaine et d'ici la fin de l'année, les 3^e années et plus auront des diners au parc. De plus, les 2^e années et plus feront des sorties au parc en fin de journée.

Les communications aux parents suivront prochainement.
Il y a 239 réguliers et 87 dineurs inscrits pour 2021-22 pour le moment.

12. Art. 75.1 et 110.4 Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Ce point est reporté.

13. Le point sur l'organisation scolaire

On prévoit 19 classes pour 2021-22. Un poste est actuellement en affichage, soit la classe intercycle 4e-5^e année.

14. Mot de la représentante de la communauté

La représentante n'a pas de point particulier pour ce soir.

15. Mot des représentants du personnel enseignant

Les représentants informent le CÉ que les moyens de pression des enseignants ont été levés suite à une entente de principe sur la négociation de la convention collective.

16. Mot de la représentante du personnel du service de garde

Mme Benoit informe que les membres du personnel des SDG tiendront une assemblée syndicale dans les prochaines semaines dans le contexte des négociations de renouvellement de la convention collective.

17. Mot de la représentante de l'OPP

Les activités de l'OPP sont plutôt restreintes cette année. Une activité de course-o-thon est en préparation.

M Dessevre présente une idée qui est en développement par l'OPP de créer une activité de budget participatif pour l'utilisation des fonds de l'OPP. Il invite les enseignants à possiblement participer si le projet se met en branle.

18. Varia

M Duhaime demande à ce qu'un compte-rendu au sujet du projet d'agrandissement de l'école soit présenté au prochain CÉ.

19. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19:34



8050, avenue De Gaspé
Montréal (Québec) H2R 2A7
Téléphone : 514 596-5275
Télécopieur : 514 596-3375

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé
Date : le lundi 22 mars 2021
Heure : 18 h 30 en virtuel via la plateforme ZOOM

Membres présents :

Mme Isabelle Benoit, représentante du Service de garde
Maude Bessette-Langlois, enseignante
Karine Brunet, parent
Matthieu Duhaime, parent
Marie-France Forest, présidente et parent
Francine Goyette, représentante de la communauté
Bertrand How-Choong, parent
Marie-Claude Therrien, enseignante
Pascale Tremblay, enseignante
Gillian Woodford, parent

Présence non membre:

Benoît Dussault, directeur

Absences :

Elaine Caouette, enseignante
Stéphanie Bilodeau, parent substitut

PROCÈS-VERBAL

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Nomination d'un secrétaire

Bertrand How-Choong agira à titre de secrétaire pour ce soir.

3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)

Le quorum est atteint à 18h32.

4. Parole au public (art. 68, LIP)

Le public présent ne désire pas prendre la parole.

- 5. Approbation du procès-verbal du CÉ du 18 janvier 2021 (art. 69, LIP)**
Le procès-verbal est adopté.

6. Mot de la présidente

Mme Forest nomme que l'accès aux documents concernant la formation des membres du CÉ est disponible sur le site web du ministère et que s'il y a des questionnements, ils pourront être clarifiés tous ensemble au cours des séances et à l'aide des fiches thématiques.

7. Mot du directeur

M Dussault souligne que l'enseignement des comportements attendus se poursuit et qu'il y aurait des récompenses en lien avec les bons comportements pendant les moments sur la cour d'école.

8. Art. 89.2 et 110.4 Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)

Les résultats sont attendus en mi-avril, afin de guider les réflexions du projet éducatif de l'école.

9. Art. 86 et 89 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)

Le temps alloué pour les matières obligatoires sera présenté au prochain CÉ (avril 21).

10. Suivi du projet éducatif

Une présentation du projet éducatif a été faite par la direction à l'équipe enseignante durant semaine du 15 mars 2021.

Une rencontre est prévue mercredi 24 mars 2021 avec les enseignants afin de récupérer les commentaires des enseignants.

La même rencontre sera prévue avec l'équipe du service de garde.

11. Art. 77.1 Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain : principes seulement. Approbation en juin.

Mme Brunet et Woodford effectuent une présentation de principes nommés et souhaités par différents parents de l'école. Elles rappellent également les liens à faire avec le projet éducatif et le souhait nommé de l'équipe-école il y a deux ans de faire des choix plus écologiques.

Les principes directeurs sont les suivants :

1. Nous proposons que le moyen de communication entre l'école et la maison soit uniforme, écologique et économique et qu'il soit distinct des plans de cours et devoirs de la semaine.
 - a. Avoir un moyen de communication uniformisée entre l'école-parents-enfants en lien avec le projet éducatif (i.e. plateforme Mozaik).

b. Favoriser l'autonomie des enfants sans nuire au mode opératoire des enseignants, mais en tentant de mettre en place des plans de travail (dans un duo-tang?) qui permettent aux enfants d'apprendre à planifier les tâches, organiser leur matériel et leur temps de travail (horaire) et qui pourraient inclure les informations des travaux pour les spécialistes.

c. Minimiser l'impact écologique.

2. Nous remarquons un grand écart entre les coûts du matériel scolaire entre les différents niveaux (parfois le double), dans la mesure du possible, nous aimerions que les coûts soient les plus uniformes possibles.

a. Favoriser le montant entre les différents niveaux et cycles.

3. Nous suggérons que le contexte économique entourant la COVID (pertes d'emploi entre autres) soit pris en compte dans le montant qui sera demandé aux parents pour le matériel scolaire.

a. Minimiser les coûts aux parents en respectant les conditions économiques actuelles et respecter le montant alloué par la subvention (104\$ par enfant) pour toutes les fournitures scolaires, cahiers d'activités ou matériel périssable.

Mme Therrien explique que des écarts dans les coûts existent aussi entre certains cycles, car les sciences et l'univers social ne sont pas des matières obligatoires au premier cycle.

Les listes de matériel seront approuvées lors d'un prochain CÉ.

12. Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13 Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

L'état du budget annuel a été présenté par M. Dussault avec une revue détaillée sur le Fonds #6 : allocations supplémentaires 232 000\$ non dépensés (Lecture à l'école, livres de la bibliothèque Littérature jeunesse, classes combinées, sorties scolaires, soutien intégration EHDA...))

Le CE approuve que le montant supplémentaire de 57 011\$ soit dépensé par l'école. Ces dépenses devront être planifiées par la direction dans le budget de l'établissement. Mme Forest demande à la direction ce qui a été prévu pour les élèves doués avec la mesure pour la douance. La direction s'engage à vérifier pourquoi le montant reçu pour les élèves doués est nul. M Duhaim demande si le budget accordé pour l'engagement d'orthopédagogue doit être absolument attribué à cela. La réponse est oui, mais à ce jour, il n'a pas été encore possible d'engager une orthopédagogue faute d'en trouver une. Le budget pourrait être reconduit l'an prochain. M Dussault valide.

13. Nouvelle plateforme éducative du service de garde

Mme Benoit présente la nouvelle plateforme éducative du service de garde. Elle précise que le contenu est déjà en place. Mme Woodford souligne la contribution de Mme Marquis, parent, qui a produit la mise en page du document bénévolement et nous explique tout le processus de l'équipe du service de garde et le comité de parents utilisateurs du service de garde qui ont été accompagnés par un conseiller pédagogique du CS. M Dussault s'engage à communiquer aux parents ces changements dans l'infolettre d'avril 2021.

14. Organisation scolaire : nombres de groupes

M Dussault nous informe que pour l'instant, 3 groupes sont prévus en maternelle, 1^{re}, 2^e, 3^e année, 2 groupes en 4^e, un groupe 4^e/ 5^e regroupé et 2 6^e années. Ces informations sont à confirmer. M How-Choong nomme certaines préoccupations quant aux enfants qui se sont retrouvés plusieurs fois dans des groupes multiniveaux. Mme Bessette-Langlois nomme un souci de la part de l'équipe-école de s'assurer que les enfants ne se retrouvent pas nécessairement plusieurs années dans un groupe multiniveau. Mme Tremblay nomme que les spécialistes participent à l'organisation des groupes, puisqu'ils connaissent les élèves durant tout leur parcours.

15. Tutorat aux élèves en difficulté.

L'école a reçu un montant de près de 7000\$ pour la mise en place de tutorat auprès des élèves en difficulté. Certains élèves ont été identifiés par leurs enseignants afin de recevoir de l'aide. Mme Goyette de la maison des grands-parents de favoriser l'embauche d'un tuteur. Un autre a été trouvé, mais il en manque. La direction est à la recherche de tuteurs. Des informations seraient disponibles pour l'embauche sur un site du gouvernement.

16. Conférences aux parents

Mme Forest explique que la conférence sur la parentalité positive a été présentée et que la prochaine aura lieu le 6 avril. Bien qu'elle s'adresse d'abord aux parents des élèves de maternelle et 1^{re}, elle est ouverte à tous les parents de l'école. Le lien zoom sera envoyé à nouveau dans l'info Hélène-Boullé d'avril.

Mme Woodford présente les conférences qui auront lieu pour les parents des élèves qui se dirigent au secondaire les 20 et 21 avril. Mme Woodford validera pour savoir si la clientèle visée est davantage les 5^e ou 6^e années selon les dates. L'information sera envoyée aussi dans l'info Hélène-Boullé d'avril.

17. Mot du membre représentant de la communauté

Mme Goyette nomme qu'un poste de coordonnateur est à pourvoir et que cette personne sera présente au CÉ de l'an prochain. Elle nomme également qu'elle souhaite pérenniser le fait que les coûts associés au programme de pairage d'un tuteur grands-parents, de la maison des grands-parents avec un élève d'Hélène-Boullé soit offert et que le programme soit sans coût pour l'École Hélène-Boullé (coût estimé : 10 000\$). M Dussault et les membres du CÉ remercient Mme Goyette pour cette initiative.

18. Mot des enseignantes

Mme Therrien nomme qu'il y a manque de personnel pour les services spécialisés tels que les orthopédagogues et le tutorat.

Également, qu'une grève générale illimitée des enseignants à partir du 31 mai a été votée pour de meilleures conditions de travail et d'enseignement.

18. Mot de la représentante du personnel du service de garde

Mme Benoit explique que l'inscription au service de garde 2021 est en cours du 15 mars au 4 avril.

Seulement 125 élèves réguliers sont inscrits en date du 22 mars 2021. Ce nombre (inférieur à 200 élèves) est insuffisant pour sécuriser certains postes du service de garde comme celui de Juan et

d'éducateurs de groupes. Une communication sera faite pour relancer les parents pour s'assurer qu'ils procèdent à l'inscription, quitte à le changer à la rentrée prochaine si la situation change.

Mme Benoit s'engage à relancer les parents participants au comité de parents utilisateurs du service de garde afin de planifier une rencontre. Mme Woodford précise qu'ils sont en attente d'une rencontre et seront positifs face à cette idée.

Une publication sera faite sur la page Facebook des parents de Hélène-Boullé par Mme Brunet afin de sensibiliser les parents.

18. Mot de la représentante de l'OPP

Mme Woorford explique que des décisions doivent être prises quant aux campagnes de financement comme les paniers bio. Elle nomme qu'il y a 19 000\$ dans le fond 4 et que les parents de l'OPP réfléchissent à des façons de l'utiliser. Le comité cour d'école se rencontrera dans quelques jours concernant le projet d'amélioration de la cour d'école.

19. Varia

Aucun varia.

Levée de l'assemblée à 20:57.

